

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### **DOW EUROPE GMBH**

Fiche de données de sécurité conformément à la régulation (UE) 2020/878

Nom du produit: DOWSIL™ OS-30 Fluid Date de révision: 16.03.2023

Version: 5.0

Date de dernière parution: 21.12.2021

Date d'impression: 27.03.2024

DOW EUROPE GMBH vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: DOWSIL™ OS-30 Fluid

Nom chimique de la substance: Décaméthyltétrasiloxane

Numéro de registre CAS: 141-62-8

No.-CE: 205-491-7

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119970214-41-0000

01-2119970214-41-0002

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agents de lavage et ou de nettoyage et additifs. Solvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

DOW EUROPE GMBH BACHTOBELSTRASSE 4 8810 HORGEN SWITZERLAND

Information aux clients: 31 115 67 2626

 ${\tt SDSQuestion@dow.com}$ 

c/o

DOW BENELUX B.V. HERBERT H.DOWWEG 5 HOEK 4542 NM TERNEUZEN NETHERLANDS

Téléphone: (31) 115 67 2626

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 00 41 447 28 2820 Contact local en cas d'urgence: 00 33 388 736 000

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

#### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Liquides inflammables - Catégorie 3 - H226

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la règlementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

## Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement: ATTENTION

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P303 + P361 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

+ P353 tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une

poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient dans une installation d'élimination des déchets

agréée.

#### 2.3 Autres dangers

Santé humaine:

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux ≥ 0,1%.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Environnement: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme

ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme

ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Ce produit est une substance.

Nom de la substance: Décaméthyltétrasiloxane

Numéro de registre CAS: 141-62-8

No.-CE: 205-491-7

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail

Numéro de	01-2119970214-41	>= 99,0 - <= 100,0	Décaméthyltétrasilo	Flam. Liq. 3; H226
registre CAS		%	xane	-
141-62-8				Estimation de la toxicité
NoCE				aiguë
205-491-7				Toxicité aiguë par voie
NoIndex				orale:
_				> 2 000 mg/kg
				Toxicité aiguë par
				inhalation:
				> 5 080 mg/l, 6 h, vapeur
				Toxicité aiguë par voie
				cutanée:
				> 2 000 mg/kg

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

## 4.1 Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer ; consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

**Contact avec les yeux:** Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Date de révision: 16.03.2023

Version: 5.0

**Ingestion:** En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins:** Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

#### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre chimique sèche. Sable sec.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau..

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone. Oxydes de silicium.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: La distance de retour de flamme peut être considérable.. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.. Des concentrations inflammables de vapeurs peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair ; voir la Section 9.. À température ambiante, des mélanges inflammables peuvent être présents dans l'espace libre des contenants renfermant des vapeurs.. Les récipients fermés exposés au feu ou à une chaleur extrême peuvent se rompre sous la pression.. Le feu brûle plus vigoureusement que prévu.. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air..

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.. Évacuer la zone.. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu..

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Équipements de protection particuliers des pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.. Utiliser un équipement de protection individuelle..

## RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Enlever toute source d'ignition. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Nettoyez les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Éliminez l'absorbant saturé ou utilisez des produits de nettoyage appropriés, car une combustion spontanée peut se produire.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. LES RECIPIENTS VIDES PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. Ils contiennent des résidus du produit. Suivre les indications portées sur les FICHES DE DONNEES DE SECURITE et les étiquettes même si les récipients sont vides.

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts. Peroxydes organiques. Matières solides inflammables. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques. Substances

Nom du produit: DOWSIL™ OS-30 Fluid Date de révision: 16.03.2023

Version: 5.0

et mélanges auto-échauffants. Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Explosifs. Gaz.

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur	
Décaméthyltétrasiloxane	Dow IHG	TWA	20 ppm	

#### Procédures recommandées de contrôle

Une surveillance de la concentration de substances dans la zone de respiration des travailleurs ou sur le lieu de travail peut être requise, dans le but de confirmer le respect des limites d'exposition professionnelle et de l'adéquation des contrôles de l'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également être appropriée.

Les méthodes de mesure de l'exposition validées doivent être appliquées par une personne compétente, et les échantillons analysés par un laboratoire accrédité.

Référence devrait être faite aux normes de surveillance, telles que les suivantes: Norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail - Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation à des agents chimiques, à des fins de comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure); Norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur le lieu de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques); Norme européenne EN 482 (Atmosphères sur le lieu de travail - Exigences générales concernant la réalisation des procédures de la mesure des agents chimiques). Il sera également nécessaire de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

Des exemples de sources de méthodes de mesure d'exposition recommandées sont donnés cidessous ou alors, veuillez bien contacter le fournisseur. D'autres méthodes nationales peuvent être disponibles.

Institut national de la sécurité et de la santé au travail (National Institute of Occupational Safety and Health - NIOSH), Etats-Unis: Manuel de méthodes d'analyse.

Administration de la sécurité et de la santé au travail (Occupational Safety and Health Administration - OSHA), Etats-Unis: Méthodes d'échantillonnage et d'analyse.

Directeur de la santé et de la sécurité (Health and Safety Executive - HSE), Royaume-Uni: Méthodes de détermination des substances dangereuses.

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Allemagne.

Institut National de Recherche et de Securité, (INRS), France.

## Dose dérivée sans effet

Décaméthyltétrasiloxane

#### **Travailleurs**

Aigu - effets systémiques		Aigu - eff	ets locaux	Long terme - effets systémiques		Long terme - effets locaux	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation

SIL™ OS-30 Fluid Date de révision: 16.03.2023 Version: 5.0

mg/kg	n.a.	mg/kg	n.a.	1449	102	mg/kg	n.a.
p.c./jour		p.c./jour		mg/kg	mg/m3	p.c./jour	
				p.c./jour			

#### **Consommateurs**

Aigu - effets systémiques		Aigu - eff	ets locaux	Long terme - effets systémiques		Long terme - effets locaux			
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
mg/kg	n.a.	mg/kg	mg/kg	n.a.	730,5	25	0,04	mg/kg	n.a.
p.c./jour		p.c./jour	p.c./jour		mg/kg	mg/m3	mg/kg	p.c./jour	
					p.c./jour		p.c./jour		

## Concentration prédite sans effet

Décaméthyltétrasiloxane

Compartiment	PNEC
Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
Sédiment d'eau douce	8,9 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,89 mg/kg poids sec (p.s.)
Oral(e)	1,7 Aliments mg / kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit-être réduit au minimum.

**Autre protection:** Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Cartouche à vapeurs organiques, type A (point d'ébullition >65°C, conforme à la norme EN 14387).

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

#### **RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physiqueliquideCouleurincoloreOdeurlégère

Seuil olfactif Donnée non disponible pH Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation Point/intervalle de fusion -68 °C

Point de congélation non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'ébullition (760 194 °C

mmHg)

Point d'éclair Coupelle fermée, Tag 60 °C

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable Inflammabilité (liquides) Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

**Tension de vapeur** 0,5731427 hPa

Densité de vapeur relative (air = 1,01

1)

Densité relative (eau = 1) 0.850

Solubilité(s)

Hydrosolubilité non déterminé

Coefficient de partage: n- log Pow: 8,21 Mesuré

octanol/eau

Température d'auto- 350 °C

inflammation

Température de décomposition Donnée non disponible

Viscosité cinématique 1,5 cSt à 25 °C

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Non applicable

9.2 Autres informations

Poids moléculaire Donnée non disponible

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

Substances auto-échauffantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux de corrosion du métal Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation (acétate de

Donnée non disponible

butyle = 1)

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

### RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité: Non classé comme danger de réactivité.

- 10.2 Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Peut réagir avec les agents oxydants forts. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Liquide et vapeurs inflammables.
- 10.4 Conditions à éviter: Éviter toute décharge d'électricité statique. Chaleur, flammes et étincelles.
- 10.5 Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Les informations toxicologiques apparaissent dans cette rubrique lorsque ces données sont disponibles.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion.

Toxicité aiguë (représente les expositions à court terme avec effets immédiats - aucun effet chronique ou différé connu sauf indication contraire)

Points équivalent de la toxicité aiguë:

Toxicité aiguë par voie orale

Informations sur le produit:

Date de révision: 16.03.2023 Version: 5.0

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. Pour un ou des produits semblables:

DL50, Rat, femelle, > 2 000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

#### Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Pour un ou des produits semblables: DL50, Rat, > 2 000 mg/kg

#### Toxicité aiguë par voie cutanée

#### Informations sur le produit:

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Sur la base des tests de produits:

DL50, Rat, > 2 000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

#### Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

DL50, Rat, > 2 000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

## Toxicité aiguë par inhalation

#### Informations sur le produit:

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux vapeurs n'est à prévoir.

Sur la base des tests de produits:

CL50, Rat, 6 h, vapeur, > 5 080 mg/l400 ppm Pas de mortalité à cette concentration. Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

CL50, Rat, 6 h, vapeur, > 5 080 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Informations sur le produit:

Sur la base des tests de produits:

Essentiellement non irritant pour la peau.

## Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

Nom du produit: DOWSIL™ OS-30 Fluid Date de révision: 16.03.2023

Version: 5.0

Essentiellement non irritant pour la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Informations sur le produit:

Sur la base des tests de produits:

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

#### Informations pour les composants:

#### <u>Décaméthyltétrasiloxane</u>

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

#### Sensibilisation

#### Informations sur le produit:

Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

#### Informations pour les composants:

## <u>Décaméthyltétrasiloxane</u>

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

#### Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

#### Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

## Danger par aspiration

Nom du produit: DOWSIL™ OS-30 Fluid Date de révision: 16.03.2023

Version: 5.0

#### Informations sur le produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Toxicité chronique (représente les expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/différés - aucun effet immédiat connu sauf indication contraire)

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

#### Informations sur le produit:

Ce produit contient du décaméthyltétrasiloxane (L4). L'exposition répétée au L4 par voie orale chez le rat a engendré une accumulation de protoporphyrine dans le foie. En l'absence d'information sur le mécanisme spécifique à l'origine de cette accumulation, la pertinence de cette observation pour l'être humain reste inconnue.

## Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

Ce produit contient du décaméthyltétrasiloxane (L4). L'exposition répétée au L4 par voie orale chez le rat a engendré une accumulation de protoporphyrine dans le foie. En l'absence d'information sur le mécanisme spécifique à l'origine de cette accumulation, la pertinence de cette observation pour l'être humain reste inconnue.

#### Cancérogénicité

#### Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

#### Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

Aucune donnée trouvée.

## Tératogénicité

## Informations sur le produit:

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### Informations pour les composants:

## Décaméthyltétrasiloxane

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### Toxicité pour la reproduction

#### Informations sur le produit:

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

#### Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

## Mutagénicité

## Informations sur le produit:

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs.

## Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs.

## 11.2 Informations sur les autres dangers Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Informations pour les composants:

#### Décaméthyltétrasiloxane

Cette substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REA

CH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques apparaissent dans cette rubrique lorsque ces données sont disponibles.

#### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

Aucune toxicité à la limite de solubilité CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), dynamique, 96 h, > 0,0063 mg/l

#### Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Aucune toxicité à la limite de solubilité

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, > 0,0055 mg/l

#### Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Aucune toxicité à la limite de solubilité

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Statique, 72 h, Taux de croissance, > 0,0022 mg/l

#### Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, Statique, 3 h, Taux respiratoires., > 100 mg/l

## Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Toxicité chronique pour les poissons

Aucune toxicité à la limite de solubilité

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 14 jr, > 0,0056 mg/l

Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 14 jr, >= 0,0056 mg/l

Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 90 jr, >= 0,0079 mg/l

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Sur la base de données d'essai.

Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, 0,0049 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices

de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 0 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 310

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 8,21 Mesuré Facteur de bioconcentration (FBC): 3 397 Estimation

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage (Koc): > 5000 Estimation

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon

l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### <u>Décaméthyltétrasiloxane</u>

Cette substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REA

CH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau. Ce produit, s'il n'a pas été utilisé ni contaminé, doit être éliminé comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE. Toute méthode d'élimination doit se conformer aux lois nationales, provinciales, municipales s'appliquant aux déchets dangereux. Dans le cas des matières résiduelles contaminées ou utilisées, des évaluations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1 Numéro ONU ou numéro
d'identification
UN 1993

**14.2** Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(Décaméthyltétrasiloxane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage III

**14.5** Dangers pour N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement

l'environnement basée sur les données disponibles

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger: 30

Classification pour la navigation intérieure (ADNR / ADN):

Consultez votre interlocuteur Dow avant le transport par voie navigable intérieure

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

**14.1 Numéro ONU ou numéro** UN 1993

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Decamethyltetrasiloxane)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

3 ...

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Not considered as marine pollutant based on available data.

14.6 Précautions particulières à EmS: F-E, S-E

prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux Consult IMO regulations before transporting ocean bulk instruments de l'OMI

## Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1993

**14.2 Désignation officielle de** transport de l'ONU Flammable liquid, n.o.s.(Decamethyltetrasiloxane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Not applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No data available.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

#### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACh (CE) n° 1907/2006

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3, 40

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: LIQUIDES INFLAMMABLES

Nombre dans le règlement: P5c

5 000 t 50 000 t

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) 4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

Maladies Professionnelles (R-461-3, (Affections engendrées par les solvants Tableau: organiques liquides à usage professionnel 84

(indiqués dans le tableau).)

France):

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur cette substance/ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

#### Révision

Numéro d'identification: 4021769 / A305 / Date de création: 16.03.2023 / Version: 5.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

#### Légende

Dow IHG	Dow IHG
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
Flam. Liq.	Liquides inflammables

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire

Date de révision: 16.03.2023 Version: 5.0

d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne): MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié: NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines: (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande: TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses: TSCA -Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW EUROPE GMBH recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. FR